

ASSEMBLÉE NATIONALE13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1519

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Après l'alinéa 14 de l'article L811-8 du code rural et de la pêche maritime est inséré l'alinéa suivant :

“Le projet pédagogique des établissements d'enseignement et de formation agricole promeut des pratiques agricoles exemptes de produits agropharmaceutiques.”

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les produits agro-pharmaceutiques détériorent notre environnement de façon extrêmement rapide. C'est toute la faune et la flore qui est impacté par l'utilisation massive de tels produits.

Moineaux friquets, phragmite aquatique, rémiz penduline, martins pêcheurs, mâcreuses brunes, fauvettes pitchou, marouettes, glaréoles à collier, harles huppées, chardonnerets élégants et tant d'autres oiseaux qui magnifient nos campagnes n'existeront bientôt plus, faute de nourriture.

Même les oiseaux les plus courants ont vu leur nombre diminuer de façon drastique. Moins d'hirondelles, de mésanges, de roitelets, de moineaux et d'alouettes.

Il est essentiel que les pratiques agricoles soient radicalement et rapidement changées. C'est pourquoi nous pensons qu'il est utile, par l'adoption de cet amendement, d'articuler les enseignements autour de pratiques innovantes et vertueuses.